



11103 - L'interdiction d'utiliser un dépôt sans l'autorisation du dépositaire

question

Une personne m'a confié son véhicule jusqu'à son retour de voyage, et j'ai eu à l'utiliser sans sa permission. Est-il permis de l'employer au besoin pendant l'absence du propriétaire, mais sans son autorisation ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est interdit de l'utiliser sans permission. En effet, les ulémas ont dit : il est interdit d'utiliser un dépôt sans la permission du propriétaire puisque c'est contraire à la bonne conservation de l'objet en dépôt. Il ne vous est pas permis de l'utiliser sans la permission du dépositaire. Vous devez le remettre à sa place et le garder (convenablement). L'usage que vous en avez fait est illicite et constitue un péché, à moins que le propriétaire ne vous le permette et vous pardonne. Dans ce cas, il n'y aurait plus aucun mal. Allah le sait mieux.